

Interface STRESSGARD FONGICIDE

GROUPE	2	11	FONGICIDE
---------------	----------	-----------	------------------

POUR LA SUPPRESSION DE LA MOISSURE ROSE DES NEIGES, DE LA PLAQUE FUSARIENNE, DE LA PLAQUE BRUNE, DE LA BRÛLURE EN PLAQUES, DE L'ANTHRACNOSE BASALE ET FOLIAIRE ET LA REPRESSION DE LA MOISSURE GRISE DANS LES TERRAINS DE GOLF ET LES GAZONNIÈRES

COMMERCIAL

GARANTIE : IPRODIONE.....256 g/L
TRIFLOXYSTROBINE.....16 g/L

SUSPENSION

Contient du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,0038 % et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one à raison de 0,0038 % à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31906
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3
Tél. : 1-888-283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'URGENCE 1-800-334-7577 (24 HEURES SUR 24 HEURES).

CONTENU NET : 10 ou 200 LITRES

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Durant les activités de mélange, de chargement, d'épandage, de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et, les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par tout autre utilisateur non certifié.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Respecter les zones tampons indiquées dans le mode d'emploi.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. **NE PAS** appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins. **NE PAS** contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Toxique pour les mammifères sauvages.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES. Limiter au minimum la dérive de pulvérisation (voir les Instructions d'épandage) afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

ENTREPOSAGE

Entreposer le contenant dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture, des boissons et des denrées de consommation animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION DU PRODUIT :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INTERFACE est une marque déposée de Bayer.

Interface **STRESSGARD** FONGICIDE

GROUPE	2	11	FONGICIDE
---------------	----------	-----------	------------------

POUR LA SUPPRESSION DE LA MOISSURE ROSE DES NEIGES, DE LA PLAQUE FUSARIENNE, DE LA PLAQUE BRUNE, DE LA BRÛLURE EN PLAQUES, DE L'ANTHRACNOSE BASALE ET FOLIAIRE ET LA REPRESSION DE LA MOISSURE GRISE DANS LES TERRAINS DE GOLF ET LES GAZONNIÈRES

COMMERCIAL

GARANTIE : IPRODIONE.....256 g/L
TRIFLOXYSTROBINE.....16 g/L

SUSPENSION

Contient du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,0038 % et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one à raison de 0,0038 % à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31906
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3
Tél. : 1-888-283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES SUR 24 HEURES).

CONTENU NET : 10 ou 200 LITRES

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Durant les activités de mélange, de chargement, d'épandage, de nettoyage et de réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par tout autre utilisateur non certifié.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Respecter les zones tampons indiquées dans le mode d'emploi.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

Toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. **NE PAS** appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins. **NE PAS** contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Toxique pour les mammifères sauvages.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES. Limiter au minimum la dérive de pulvérisation (voir les Instructions d'épandage) afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

NE PAS appliquer dans les zones présentant un risque de ruissellement. Le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Parmi les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement à la suite d'averses abondantes, notons : pente modérée à prononcée, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques). Si des averses sont imminentes, reporter l'épandage.

Les résidus de ce produit affichent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit là où les sols sont perméables, particulièrement lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Entreposer le contenant dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture, des boissons et des denrées de consommation animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION DU PRODUIT :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Instructions d'épandage

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** faire de pulvérisation hors cible sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer les habitats aquatiques lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Zones tampons

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), ainsi que des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens ou marins. Les plans d'eau en vase clos situés sur le terrain de golf proprement dit (par exemple les étangs sans entrée ni sortie d'eau) **N'ONT PAS** besoin d'être protégés par une zone tampon.

Méthode d'épandage	Zone tampon (mètres) requise pour la protection de :		
	Habitat terrestre	Habitat d'eau douce	Habitat estuarien/marin
Pulvérisateur de grandes cultures (sans écrans ni cônes)	0	18	14
Pulvérisateur de grandes cultures (munis d'écrans)	0	6	5
Pulvérisateur de grandes cultures (munis de cônes)	0	13	10

MÉLANGE

Ne préparer que la quantité de bouillie de pulvérisation nécessaire pour l'application immédiate. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à fond avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour obtenir une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de la pulvérisation. **NE PAS** laisser reposer la solution de pulvérisation dans le réservoir jusqu'au lendemain.

Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque utilisation et appliquer les eaux de rinçage dans une zone précédemment traitée.

TABLEAU POUR LE MODE D'EMPLOI: Pour la suppression des maladies étiquetées des gazons (sauf indication contraire)

Maladie	Dose (g ou mL/ 100 m ²)	Intervalle d'application (jours)	Instructions
Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> et <i>Typhula ishikariensis</i>) (Répression)	95 ml à 160 ml	Une application tout juste avant la formation de la première couche de neige permanente	Appliquer Interface STRESSGARD à la fin de l'automne, avant la formation de la première couche de neige permanente. Dans les régions présentant un historique de forte infestation de moisissure des neiges, utiliser la dose la plus élevée indiquée. Utilisé seul, interface STRESSGARD supprimera la moisissure grise des neiges. Pour une suppression accrue, appliquer Interface STRESSGARD mélangé en réservoir avec les fongicides Chipco Triton ou Daconil® Ultrex ou Daconil 2787 aux doses indiquées sur les étiquettes, à la fin de l'automne, avant la formation de la première couche de neige permanente. Dans les régions présentant un historique de forte infestation de moisissure des neiges, utiliser la dose la plus élevée indiquée.
Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)	128 ml à 160 ml	Une application tout juste avant la formation de la première couche de neige permanente	Appliquer Interface STRESSGARD à la fin de l'automne, avant la formation de la première couche de neige permanente. Dans les régions présentant un historique de forte infestation de moisissure des neiges, utiliser la dose la plus élevée indiquée. Appliquer la quantité requise d'Interface STRESSGARD dans 6 à 8 L d'eau par 100 m ² . (Ne pas appliquer sur la neige ou lorsque la température descend sous le point de congélation (0°C).
Plaque microdochiène, plaque fusarienne (<i>Microdochium nivale</i>)	128 ml à 160 ml	14 à 28	Appliquer Interface STRESSGARD lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie (temps frais et humide avec une couche de neige faible ou nulle pendant de longues périodes à moins de 14°C). Appliquer à intervalles de 14, 21 ou 28 jours. Dans les régions côtières

Plaques brunes (<i>Rhizoctonia solani</i>)	95 ml à 160 ml	14 à 28	fortement infestées, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court. Appliquer Interface STRESSGARD dès les premiers symptômes de la plaque brune ou par mesure préventive lorsque les conditions environnementales difficiles (humidité en surface et taux d'humidité supérieur à 80 %; températures nocturnes supérieures à 20°C) favorisent le développement de la maladie. Appliquer à intervalles de 14, 21 ou 28 jours. En cas d'infestation grave, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court.
Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homeocarpa</i>)	95 ml à 160 ml	14-28	Appliquer Interface STRESSGARD dès les premiers symptômes de brûlure en plaques ou par mesure préventive lorsque les conditions environnementales difficiles (longues périodes de rosées > 8 h à des températures variant de 13 à 27°C) favorisent le développement de la maladie. Appliquer à intervalles de 14, 21 ou 28 jours. En cas d'infestation grave, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court.
Anthracnose basale et foliaire (<i>Colletotrichum sp.</i>)	95 ml à 160 ml	14 à 21	Appliquer Interface STRESSGARD par mesure préventive lorsque les conditions environnementales difficiles favorisent le développement de la pourriture de la racine et de l'anthracnose foliaire. Appliquer à intervalles de 14 ou 21 jours. En cas d'infestation grave, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court.
<p>Ne pas appliquer plus de 45,27 L d'interface STRESSGARD par hectare par année.</p> <p>Utiliser entre un minimum de 600 L/ha (6L/100 m²) de bouillie de pulvérisation et un maximum de 800 L/ha (8 L/100 m²).</p> <p>Pour la suppression de l'anthracnose. NE PAS faire plus d'une application d'interface STRESSGARD avant de passer à un fongicide homologué affichant un mode d'action différent pour le même pathogène ou la même maladie. Pour la suppression d'autres maladies que l'anthracnose. NE PAS faire plus de deux applications consécutives avant de passer à un fongicide homologué affichant un mode d'action différent pour le même pathogène ou la même maladie au moins pour une application. Voir la section « Recommandations sur la gestion de la résistance » ci-après.</p>			

RECOMMANDATIONS EN MATÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'INTERFACE STRESSGARD contient des fongicides des groupes 2 et 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à l'interface STRESSGARD et à d'autres fongicides des groupes 2 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'interface STRESSGARD ou d'autres fongicides du même groupes 2 et 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes..
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice..
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à l'interface STRESSGARD chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent..
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée..
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

INTERFACE est une marque déposée de Bayer.